

FONGICIDE SYSTÉMIQUE LIQUIDE HRC®

LIQUIDE

COMMERCIAL

Fongicide Systémique Liquide HRC est une formulation liquide spécialement conçue pour enrayer la rouille de l'oeillet (*Uromycesdianthi*).

Il peut être utilisé conjointement avec un programme régulier d'arrosage et de fertilisation.

Fongicide Systémique Liquide HRC est surtout recommandé pour les mois affichant des problèmes importants de rouille.

GARANTIE : Oxycarboxine 5 %

NO. D'ENREGISTREMENT : 10878 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Attention Poison

**CONTENU NET: 4 LITRES
001**

Macdermid Agricultural Solutions Canada Company
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, ON N1K 1E4
Téléphone d'urgence 24 heures par jour
(519) 744-3060

MODE D'EMPLOI:

Pour enrayer la rouille de l'oeillet dans les serres. Utiliser une dose de 20 parts par million (ppm).

planifier une application de 12,5 mètres carrés à tous les 10 jours.

Par exemple, préparer une solution d'arrosage de 20 ppm de Fongicide Systémique Liquide HRC en ajoutant 8L de Fongicide Systémique Liquide HRC par IOOL d'eau appliqués et diluer davantage à l'aide d'un injecteur de 1:200. D'autres modèles d'injecteurs d'engrais peuvent être utilisés lorsque des ajustements sont faits pour permettre l'application d'une quantité adéquate de produits chimiques par mètre carré. Un système d'arrosage servant à l'arrosage et à la fertilisation réguliers convient à l'application. Pour des conditions de rouille sévères, appliquer une dose de 40 ppm.

MISES EN GARDE

Ne pas retourner dans le site traité, ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours des 12 heures suivant le traitement.

UTILISER LE FONGICIDE SYSTÉMIQUE LIQUIDE HRC UNIQUEMENT POUR LES OEILLETS EN SERRES. NE PAS SEMER DES SEMENCES VIVRIÈRES DANS UN SOL AYANT ÉTÉ TRAITÉ AU FONGICIDE SYST ÉMIQUE LIQUIDE HRC.

PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

2. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de la nourriture pour les animaux et des denrées alimentaires.

3. Tenir loin des sources de chaleur, des flammes et des étincelles.

4. éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements.

5. Laver la peau à fond après toute manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.

6. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser.

7. éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

8. **NE PAS** contaminer les denrées alimentaires ni de la nourriture pour les animaux.

9. **NE PAS** contaminer les cours d'eau.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant. retirer les lentilles cornéennes au bout de minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20

minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

ENTREPOSAGE :

Conserver le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides et des engrais, des aliments ou de la nourriture pour les animaux. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.